L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 AOUT 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WIENER.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'échéance de l'année.

ANNONCES. — Une page entre par carré de chaque langue, pour la première insertion; et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année ou plusieurs. — Les spéculants et personnes fréquentant magasins, cabinets, bals, les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, 500; Ne seront pour navires, banquiers et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, 300. Ces abonnements ne paient à l'année et d'avance.

La privilège des annonces aux cartes sur la limite à un carré chaque côté, et n'est à l'an par semaine.

LES ANNONCES qui surviendront de la force ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations, de habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à échanger, recherches d'argent, marchandises et esclaves, etc., etc., seront payées en outre des abonnements et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne paraîtront pas le nombre de fois que les abonnés auront payé pour, seront renouvelées jusqu'à ce que ce nombre de fois soit accompli.

LES ANNONCES de changements à des anciennes publient toutes les fois que d'une autre publication; les abonnés ou annonces d'une autre personnelle (lorsqu'elle pourront être admises), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET EXPÉDITEURS
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN.
Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No 13, rue de la Vieille-Levée. Nouvelle-Orléans
9 juin—1an

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
3 août.

P. CUSACHS, Pharmacien,
Etagasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, de Mets-mentis spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les artificiers &c. &c.
Remplacement Canal et St. Philippe-Nlle. Orléans.
29 juillet

MORTON & Co.
MAR-HANDISES SECHES,
No. 25, rue de l'Magasins.
Les ordres de la campagne seront exactement exécutés.
1 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John R. Buchanan,
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
1 nov Nouvelle-Orléans.

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

ROSS MARROT, FRANCIS D'ARIENS, G. FOSDICK
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans.
No. 60, rue de la Commune,
19 juin Nouvelle-Orléans

DAVID & CHAPUS,
EXPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER, FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Succes et marchands en général, No. 46 Vieille Levée,
Ont constamment en assortiment de diverses fraîches, liqueurs, etc., etc. à prix libéraux.
20 oct.

Nouvelle Orléans
F. LAMPERE,
IMPORTATEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE, CAFÉ,
TABAC, CONFITURE

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

DES avances libérales sont faites sur consignations; les produits à destination de New-York, Philadelphie, Baltimore, Boston, Brême, Hambourg, Havre, Liverpool, Kingston et Jamaïque. WOOD & SIMMONS.
14 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. BRON, peseur de sucre public, a transporté son bureau de peseur public et d'arbitrage, de la rue de Levée, No. 13, à celui précédemment au Bourbon, entre St. Louis et Conti. No. 104, où il continuera comme par le passé, à faire des ventes sur toutes sortes de marchandises, d'acheter et de consigner en tout genre de marchandises, d'argent, de. Il paie la véritable valeur de ces matières à l'or. Les personnes sont priées de ne pas envoyer absentiellement.
1 juin—1an

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT.
AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse d'Orléans, compris entre la Rivière, Bayou St. Jean et les limites des deux Municipalités, qu'ils ont avec 3 mai les limites des deux Municipalités, qu'ils ont avec 3 mai les limites des deux Municipalités, qu'ils ont avec 3 mai